

## Déménagement des biens meubles gouvernementaux

### Fin de contrat au 29 octobre 2020 et dispositions

**Québec, le 29 octobre 2020** – La Direction des acquisitions de services du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) souhaite informer sa clientèle dans le cadre du dossier Déménagement des biens meubles gouvernementaux d'une possible rupture de services.

En effet, la date de fin des contrats dans le cadre de ce regroupement d'achats est le 29 octobre 2020. À ce jour, nous prévoyons être en mesure d'émettre le prochain contrat pour le 1<sup>er</sup> février 2021.

Nous avons entrepris des démarches avec les prestataires de services afin de procéder à un avenant au contrat en vigueur pour couvrir la période du 29 octobre au 14 novembre. Nous vous confirmons que les prestataires à contrat ont tous accepté. Nous vous demandons donc de procéder à vos demandes de prestations d'ici la fin du contrat.

Ainsi, les organismes membres du regroupement qui ont des travaux à réaliser d'ici le 14 novembre prochain, peuvent procéder à leurs demandes d'exécution à l'intérieur des balises du contrat actuel pour des déménagements entre le 30 octobre et le 14 novembre inclusivement aux mêmes termes et conditions que le contrat en cours.

Le CAG vous informe qu'il souhaite entamer les démarches en vue de la conclusion de contrats de gré à gré pour couvrir une période maximale allant jusqu'au 31 janvier 2021 avec les trois prestataires de services des contrats se terminant le 29 octobre 2020. À cet effet, une publication en vertu de l'article 13 (4), d'un avis d'intention sur le site SEAO d'au moins quinze (15) jours est requise par la Loi sur les contrats des organismes publics. Nous vous tiendrons informés.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle du Centre d'acquisitions gouvernementales au 1 866 476-4224, ou encore par courriel à [servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca](mailto:servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca).

<sup>1</sup> À noter que pour l'« Authentification » si vous ne connaissez pas votre « code d'utilisateur » ou votre « mot de passe », le service à la clientèle vous accompagnera.